

Pourquoi pas l'exportation du poisson, si l'exportation du blé doit être primée? Et pourquoi pas l'exportation du bois? Le pêcheur est obligé de payer la taxe résultant du budget de mon très honorable ami, de septembre dernier. Il paye la taxe sur les vêtements imperméables, les bas, les mitaines, les habits de laine et les sous-vêtements, quasi francs de droits auparavant, 400 p. 100 d'augmentation de la taxe de vente; il est menacé d'un droit de dumping sur la corde, et il souffre du sentiment de représailles engendré aux Etats-Unis par les propositions douanières du gouvernement canadien. Il s'efforce d'obtenir accès sur le marché américain tout comme l'agriculteur s'efforce de pénétrer sur le marché d'outre-mer. Pourquoi ne lui accorderait-on pas la même prime, disons 10 cents ou plus par cent livres de poisson destiné à l'exportation? Je prétends que ce n'est que logique et raisonnable. Et pourquoi les exportateurs de bois seraient-ils traités autrement? Pourquoi ne pas faire la même chose sur toute la ligne? J'entends près de moi quelqu'un mentionner le beurre et autres produits de la ferme. Je n'ai pas épuisé la liste; elle sera longue si mon très honorable ami adopte cette méthode pour aider le commerce d'exportation.

M. MacLEAN: Et les pommes de terre?

L'hon. M. RALSTON: J'abandonne ce produit à nos collègues qui représentent la région où se fait cette culture. Je me borne à dire que tous ceux qui produisent pour l'exportation ont, sinon tout à fait le même droit que les producteurs de blé, du moins un certain droit de réclamer un temps où ils vont avoir à payer plus cher par suite de la hausse des impôts prévue dans ce budget qui va nécessairement peser sur eux, et qu'ils ne pourront supporter que s'ils vendent leurs produits sur les marchés étrangers. Qu'il soit compris, monsieur l'Orateur, que je ne préconise pas cette méthode d'aide; mais je dis que si elle doit venir de mode, mon honorable ami doit tenir compte de tous les producteurs et voir à ce qu'ils soient tous traités également.

J'en viens maintenant à la taxe de vente. Je disais tout à l'heure que cette taxe fournirait 52 millions ou près des deux tiers du total de l'augmentation des impôts, ou des 78 millions. Il y a en outre la taxe de 1 p. 100 sur les importations, une innovation celle-là. Je ne crois pas qu'on ait jamais entendu parler au Canada d'un droit d'accise de 1 p. 100 sur tous les produits taxés à la douane ou admis en franchise. Ajoutez ce 1 pour cent en plus, un million sous forme du timbre fiscal, plus de deux millions d'augmentation de frais de poste, et vous conviendrez que le

contribuable harassé d'impôts va payer jusqu'à écoeurement le plaisir d'avoir nos honorables amis au pouvoir. La masse des contribuables, les petites gens, ceux qui souffrent le plus du manque de marché, et non pas les riches, paieront les $\frac{2}{3}$ de ce surcroît de taxes.

On choisit la taxe de vente pour obtenir le plus. Eh bien, voici une résolution proposée il n'y a pas bien des années par le secrétaire d'Etat actuel (M. Cahan) d'où j'extrais le paragraphe suivant:

La Chambre regrette que les mesures proposées par le Gouvernement n'aient pas pour but de créer plus d'emploi au Canada, ni d'encourager le retour des Canadiens vers leur patrie, ni d'empêcher l'émigration continuelle de nos gens vers les Etats-Unis; et qu'elles ne contiennent aucune disposition pour réserver notre marché domestique aux produits de nos fermes comme aux produits laitiers; ni pour développer efficacement les ressources naturelles du pays, ni pour abolir la taxe des ventes le 1er janvier 1929...

M. DUFF: Le premier ministre n'a-t-il pas appuyé cette résolution?

L'hon. M. RALSTON: Cela ne m'étonnerait pas. Le secrétaire d'Etat disait, je cite du *hansard*, année 1928 page 606 version française:

...les dégrèvements effectués relativement aux impôts sur les ventes et le revenu, tous deux dégrèvements des impôts spéciaux de guerre, n'étaient de fait que la réduction d'impôts ajoutés par le Gouvernement depuis son arrivée au pouvoir. L'impôt sur les ventes était alors de 3 p. 100; il fut porté à 6 p. 100.

L'hon. M. STEVENS: En effet.

L'hon. M. RALSTON: Mon honorable ami fera bien de souligner ceci:

On découvrit ensuite que ce taux imposait au pays un fardeau intolérable, que chaque addition de 1 p. 100 ajoutait d'une façon exorbitante au coût de l'existence. On le réduisit à 5 p. 100 d'abord, puis à 4 p. 100, et maintenant on propose de le réduire à 3 p. 100, à ce qu'il était exactement lorsque le parti libéral prit charge des affaires du pays. Les membres des deux côtés de la Chambre sont, je crois, d'avis que lors du dernier dégrèvement, on aurait dû annoncer l'abolition de cet impôt, ce qui aurait contribué plus que tout autre acte du Gouvernement à la réduction du coût moyen de l'existence dans ce pays, coût très élevé si on le compare à celui qui existe pour le même état de société au delà de la frontière.

Je soumetts cela à la considération de mon très honorable ami dans son projet d'impôts. La raison qu'il a donnée pour l'adoption de cette méthode m'a intéressé. Il a dit que la meilleure façon de prélever des fonds en ce moment était, d'après lui, de créer des impôts auxquels le peuple est habitué. Le peuple du Canada avait presque oublié la taxe de consommation. Mon très honorable ami n'aurait pas dû la lui rappeler en l'augmentant de